

# DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Année 2023

1 formulaire par demande

**Dossier reçu le**

.....

## Identification de l'association

### Préambule

La Ville de Hennebont soutient les associations de la commune ou ayant une action sur la commune dès lors que ces actions s'inscrivent dans les orientations suivantes, d'intérêt local :

- Développer les solidarités locales, internationales ou intergénérationnelles créatrices de lien ;
- Favoriser l'implication des jeunes : épanouissement individuel, savoir vivre ensemble, ouverture au monde
- Favoriser les pratiques sportives : loisirs, santé, compétition
- Généraliser l'accès à la culture pour et par tous : pratiques artistiques, actions culturelles, enseignements artistiques, connaissances historiques
- Participer à l'animation et au rayonnement de la cité : loisirs, évènements, manifestations tout public
- Agir pour l'éducation à (l'éco) citoyenneté et à la sensibilisation au développement soutenable et solidaire.
- Veiller, lors des actions menées, à l'application du Contrat d'Engagement Républicain tel que modifié par la loi du 24 août 2021 confortant le respect des valeurs de la République
- Agir pour l'éducation à (l'éco) citoyenneté, la sensibilisation au développement soutenable et solidaire dans le respect des valeurs de la charte des pratiques éco-responsables.

**Cocher les cases correspondant à votre situation – 1 seul choix possible**

**Fonctionnement**     **première demande**     **renouvellement d'une demande**

*(Vise à participer au fonctionnement global de l'association et non à un projet précis)*

**Récurrente**

*(Vous sollicitez une nouvelle subvention pour un même précédent projet)*

**Exceptionnelle**

*(Vise à mettre en œuvre une action/manifestation nouvelle)*

## PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom : \_\_\_\_\_

Sigle : \_\_\_\_\_

Objet : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_

N° Répertoire National des Associations (RNA) ou à défaut celui du récépissé en Préfecture : \_\_\_\_\_

Date de déclaration au Journal Officiel : \_\_\_\_\_

Adresse du siège social : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Site internet : \_\_\_\_\_

Adresse de correspondance si différente : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

L'association est-elle

- Nationale       Régionale       Intercommunale       Départementale       Communale
- Autre (préciser) : \_\_\_\_\_

Envoyé en préfecture le 01/07/2022  
Reçu en préfecture le 01/07/2022  
Affiché le  
ID : 056-215600834-20220630-D202206007-DE

Si votre association est affiliée à un réseau, une fédération ou une union merci de préciser son nom :  
\_\_\_\_\_

L'association est-elle reconnue d'utilité publique     Oui                       Non

Si Oui, merci de préciser

Type d'agrément                                      Attribué par                                      en date du  
.....                                      .....

### DOMAINES D'INTERVENTION

- Culture       Action sociale, santé, solidarité, handicap       Environnement       Sport
- Tourisme       Jeunesse, éducation, enfance       Autre (préciser) : \_\_\_\_\_

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (renseignements complets impératifs)

	Nom Prénom	Adresse	Tél	Email
Président				
Secrétaire				
Trésorier				
Personne à contacter				

### MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

Nombre total d'adhérents/licenciés	.....
Hommes	.....
Femmes	.....
Hennebontais	.....
Moins de 18 ans :	.....
<b>Nombre de bénévoles :</b> <i>Personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, non rémunérée</i>	.....
Nombre de salariés en équivalent temps plein	.....
Nombre de salariés faisant l'objet d'un contrat de travail (CDI/CDD)	.....

**LOCAUX - Si vous utilisez des locaux, ceux-ci sont :**

- Mis à disposition par la Ville
- Autre (préciser) : \_\_\_\_\_

**DESCRIPTION SUCCINTE DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE**

.....

.....

.....

.....

.....

**FICHE BUDGET DE L'ASSOCIATION OU DU PROJET**

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>60- Achats matières et fournitures</b> - Fourniture bureau, produit entretien...		<b>70- Recettes propres liées aux actions</b>	
<b>61- Charges fixes fonctionnement</b> - Assurance - Fluides, téléphone, internet		<b>74- Subventions</b> • Municipales • OMS • De partenariat • Sport haut niveau	
<b>62- Prestations de service</b> - Déplacements, missions - Publicité, publication			
<b>63- Impôts et taxes</b> - Sur rémunération - Autres		• Conseil Régional • Conseil Départemental • Agglomération • Fonds européens • Aides privées	
<b>64- charges de personnel</b> - Rémunération - Autres charges			
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>			
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>75- Autres ressources</b> - Adhésion / cotisations - Mécénat/sponsor - Dons	
<b>Total des dépenses</b>		<b>Total des recettes</b>	

<b>SOLDE</b>	
--------------	--

**FICHE PROJET**

**OBJET DE LA DEMANDE**

.....  
.....

**DATE ET LIEU DE LA MANIFESTATION (le cas échéant) .....**

.....

**Objectifs.....**

.....  
.....  
.....  
.....

**Description.....**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Moyens matériels (demande détaillée à adresser au Centre Technique Municipal)**

.....  
.....  
.....

**Moyens humains (nombre de bénévoles / salariés .....**

.....

**RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE – LE CONTRAT D'ENGAGEMENT****ATTESTATION**

Je soussigné (e),.....

Représentant (e) légal (e) de l'association .....

**Déclare :**

Que l'association souscrit au Contrat d'Engagement Républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ; tel que modifié par l'article 12 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et des libertés constitutionnellement reconnues notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de créer,

Le CER est une série d'engagements que doit souscrire toute association qui :

- Sollicite une subvention d'une autorité administrative,
- Demande un agrément d'Etat ou la reconnaissance d'autorité publique,
- Qui souhaite accueillir un volontaire en service civique

L'association est tenue :

- D'Informer par tout moyen à sa convenance ses membres sur l'existence et le contenu de son engagement ainsi que l'obligation de le respecter ;
- De veiller à ce que le contrat soit respecté par ses dirigeants, salariés, membres et bénévoles ;
- De prendre les mesures nécessaires en cas de manquements si elle en a connaissance

**Les engagements à respecter :**

L'UTILISATEUR s'engage à respecter « les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République » ; à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ; et à « s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Conformément à la loi n°2021-1199 du 24 août 2021, L'UTILISATEUR a obligation de se conformer aux engagements suivants :

**1- Respect des lois de la République**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

**2- Liberté de conscience**

L'association s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé sous la contrainte, la menace ou la pression.

**3- Liberté des membres de l'association**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues par l'article 4 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

**4- Egalité et non-discrimination**

L'association s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité, le genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

L'association prend les mesures permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuelles ou sexiste.

**5- Fraternité et prévention de la violence**

L'association s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Elle s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

## 6- Respect de la dignité de la personne humaine

L'association s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ne cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité humaine. Elle s'engage à ne pas nuire à la santé, à la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités, à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

## 7- Respect des symboles de la République

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national et la devise de la République.

### Atteste

Exactes et sincères les renseignements qui figurent dans la présente demande, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

Satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention par l'envoi dans un délai d'un an, du bilan d'activité et du bilan financier de l'association et à tenir à la disposition des fonctionnaires qualifiés tous les livres et pièces comptables, afin de justifier de l'emploi des fonds accordés.

### Avertissement

*Tout dossier incomplet et/ ou déposé hors délai (après le 31 octobre) ne sera pas pris en considération*

**→ Joindre un RIB**

A : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Nom, prénom signature

Signature